

CERTIPHYTO

OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : CERTIPHYTO/ activité « conseil », ou « Mise en vente- vente » ou « utilisation à titre professionnel » de produits phytopharmaceutiques.

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante : attestation ou bordereau de score délivré(e°) en fin de formation permettant au participant d'obtenir le certiphyto (CIPP) en effectuant sa démarche sur le site du service-public.fr.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités de conseil, mise en vente- vente ou d'utilisation à titre professionnel de PP. **Prérequis** : si primo : CIPP en fonction du secteur d'activités de la personne/ si renouvellement : posséder un primo-certiphyto. **Délai d'accès à la formation** : En fonction des sessions programmées (nous consulter)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel variable en fonction : si primo- certiphyto ou renouvellement et du « type d'activité » voire de la "catégorie : décideur ou opérateur" de 7h à 28h. Pour la voie d'accès par le test seul (durée règlementaire de 1h30)

Modalités d'évaluation : Pour le primo-certificat : évaluation en cours (QCM formatifs) et en fin de formation (test QCM final à réussir), pour le renouvellement : évaluation formative (QCM) ; ou QCM direct.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique et échange d'expériences

CONTENU DE LA FORMATION

Si passage du certiphyto par la voie du "test seul" : test QCM direct suivi de la correction. Si formation : elle porte sur le contenu suivant : durée des thématiques variable en fonction du "type d'activité", voire de la "catégorie" du certiphyto (cipp)/ consulter le centre.

- **Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale**

Réglementation : cadre règlementaire français : plan ECOPHYTO 2 – AMM, Réglementation du transport et du stockage, collecte des déchets....

Sécurité environnementale : risques pour l'environnement et les principales voies de contamination... .

- **Thème 2 : Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**

- Risques liés à l'utilisation des PP Dangerosité des produits, voies de pénétration, intoxication aiguë et chronique ; devenir dans l'organisme, estimation des risques et mesures à prendre pour réduire les risques. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident....

- **Thème 3 : Réduction de l'usage des produits phyto en zones non agricoles ou agricoles** : identifier les stratégies visant à limiter le recours aux PP : Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels,

Site de formation accessible aux personnes en situation de handicap

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai, 458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND : nous consulter

PRIX : formation : 16€ TTC/heure stagiaire ou 90€ TTC/test seul

CONTACT pour INSCRIPTION :

sophie.dohein@educagri.fr

(organisme de formation non assujetti à la TVA)